

### CADRE 3 : ASPECTS BIOLOGIQUES

#### FLORE ET HABITATS REMARQUABLES

La réserve se trouve dans le périmètre du site Natura 2000 du Marais de la Verne (BE32010). Les habitats d'intérêt communautaire rencontrés sont les boisements alluviaux sous forme de saulaies et d'aulnaies et les mégaphorbiaies rivulaires. Ils se retrouvent en mélange avec des prairies humides et des aulnaies marécageuses, habitats d'intérêt patrimonial au niveau local.

Le grand intérêt floristique du site réside dans des prairies à orchidées où l'on retrouve l'orchis à larges feuilles (*Dactylorhiza fistulosa*), l'orchis de Fuchs (*Dactylorhiza fuchsii*), l'orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*), l'orchis négligé (*Dactylorhiza preatermissa*), l'épipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*), la listère à feuilles ovales (*Listera ovata*) et l'ophrys abeille (*Ophrys apifera*).

Le site abrite également une fougère rare et protégée en Région wallonne : la langue de serpent (*Ophioglossum vulgatum*).

#### FAUNE REMARQUABLE

Le site présente ou a accueilli jusqu'il y a peu de nombreuses espèces : oiseaux (35+), poissons (2), amphibiens et reptiles (8), insectes dont près de 17 espèces de libellules.

Parmi les oiseaux, soulignons trois espèces Natura 2000 : le martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), la grande aigrette (*Casmerodius albus*) et le traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*). D'autres espèces ont été observées, comme la bécasse des bois (*Scolopax rusticola*), le loriot d'Europe (*Oriolus oriolus*) et la tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*).

Au niveau des amphibiens et reptiles, ont été relevés le crapaud commune (*Bufo bufo*), le crapaud calamite (*Bufo calamita*), la grenouille verte (*Rana kl.esculenta*, *Rana temporaria*), le lézard vivipare (*Zootoca vivipara*), le triton palmé (*Triturus helveticus*), le triton ponctué (*Triturus vulgaris*), le triton alpestre (*Triturus alpestris*) et l'orvet fragile (*Anguis fragilis*).

#### ETAT GENERAL DE CONSERVATION

Les mesures de gestion appliquées depuis plusieurs années ont permis de limiter la fermeture du couvert ligneux autour des prairies et des mares tout en favorisant l'expansion de ces milieux ouverts qui sont dans un très bon état de conservation.

Certaines mégaphorbiaies présentent un caractère eutrophe voire nitrophile où les plantes rudérales peuvent dominer.

La présence de sources sur le site lui assure une bonne qualité hydrique. On regrette toutefois la présence d'un cours d'eau qui traverse le site et qui s'y jette dans la Verne. Ce ruisseau est pollué avant son entrée dans la réserve par les égouts d'une rue voisine (rue de la Guérison). Une amélioration est à attendre après réalisation des travaux d'égouttage prévus par l'intercommunale Ipalle.

#### ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Pas de problème majeur. Toutefois, l'apparition éventuelle de la renouée du Japon (*Fallopia japonica*) et de la balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) reste à surveiller.

## CADRE 4 : MESURES GENERALES DE GESTION

### AMELIORATION ET CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES

Les mesures principales de gestion sont les suivantes :

- l'entretien et l'extension des prairies humides à orchidées (déboisement, fauche...);
- l'entretien des mégaphorbiaies oligotrophes et mésotrophes, des cariçaies et jonchaies par fauche et exportation et contrôle des ligneux ;
- la fauche avec exportation des mégaphorbiaies eutrophes en vue de restaurer des mégaphorbiaies mésotrophes ;
- l'entretien des mares existantes et maintien d'un milieu ouvert en périphérie ;
- la préservation des vieilles saulaies en limitant les seules interventions en bordure de voirie uniquement pour des raisons de sécurité ;
- la surveillance des plantes exotiques envahissantes ;
- l'inventaire et le suivi des espèces remarquables du site.

### ACCES DU PUBLIC

L'accès du public est limité aux chemins et endroits dûment signalés, à savoir le sentier longeant le cours d'eau de la Verne.

Le personnel du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut bénéficie d'une autorisation d'accès annuelle au site dans le cadre de travaux de gestion, d'inventaires et d'activités pédagogiques.

Une barrière sera disposée à l'entrée Nord du site afin de prévenir toute intrusion (quad, VTT...). Des panneaux d'information seront disposés sur le site.

### GESTION DES ESPECES ANIMALES

La gestion des populations animales est autorisée par dérogation à la Loi sur la Conservation de la Nature car ces populations peuvent dans certains cas présenter une menace pour les objectifs de conservation de la réserve.

### IMPACT PAYSAGER

La création de mares et l'abattage de saules en vue d'agrandir les zones ouvertes ne devraient pas avoir un impact paysager du point de vue des routes longeant le site grâce à l'effet d'écran des zones boisées alentours.

Par contre, depuis le chemin longeant la Verne, ces ouvertures devraient encourager l'épanouissement d'une diversité floristique qui mettra de la couleur dans les prairies en bonne saison.